

INFORMATIONS COMMUNALES

24 Septembre 2019



UNE NOUVELLE ANNÉE SCOLAIRE !

Pour cette nouvelle rentrée 2019-2020, notre école compte **97 élèves** répartis comme suit :

Mme BECCART Sabrina Directrice CM1 & CM2 22 élèves	Mme CAUVIN Marie : CE1 & CE2 26 élèves	Mme HWIALKOSKI <u>Amandine</u> MS & CP 22 élèves Aidée par Gwendoline ATSEM	Mme DEMBSKI-POUSSIN <u>Ludivine :</u> PS & GS 27 élèves Aidée par Odette ATSEM
--	---	---	--



Pour le Péri-scolaire et la cantine, vos enfants sont encadrés par :

- Yasmina : Directrice
- Thérèse et Caroline pour l'accueil du matin et du soir
- Thérèse, Caroline, Céline, Gwendoline et Odette pour la cantine.



TOURNÉE DE PAIN

À compter du 26 Septembre, la boulangerie de Loeuilly
assurera une tournée, entre 8h00 et 9h00
chaque jour dans la commune, sauf le mercredi.

Pour de plus amples renseignements vous pouvez joindre la boulangerie
au 03.22.38.13.15.



FOIRE AU BOUDIN



L'Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers d'ORESMAUX
organise son traditionnel repas dansant

- **Le Samedi 26 Octobre 2019 à la Salle Polyvalente.**

Inscription auprès de : Monsieur Philippe DELACOUR ☎ 03.22.42.76.33

- **Le Lundi 28 Octobre 2019.**

Comme chaque année, la commune offrira aux enfants de l'école,
des tickets de manège à partir de 16h30.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Nous invitons toute la population à se rassembler devant le café
à 10h30 pour la commémoration.

Lors de cette cérémonie, les enfants de l'école interpréteront des chants.
Ce moment sera suivi du partage du verre de l'amitié sous le préau de l'école.



FERMETURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de mairie sera exceptionnellement fermé
du Jeudi 3 au Mardi 8 Octobre inclus.



BOURSE AUX JOUETS ET AUX VÊTEMENTS



2 €uros la table
(les portants sont
interdits !)

La commune organise une bourse aux jouets et aux vêtements le :
Dimanche 17 Novembre 2019 de 10h00 à 17h00
à la salle polyvalente.

Pour davantage d'informations sur cette manifestation,
vous pouvez contacter Madame Christine MATHON
au 03.22.42.03.65 ou 06.77.17.18.73



RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les jeunes, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

CETTE OBLIGATION LEGALE EST A EFFECTUER DANS LES 3 MOIS QUI SUIVENT VOTRE 16^{ÈME} ANNIVERSAIRE.

Nous vous remettrons alors une ATTESTATION DE RECENSEMENT à conserver précieusement.

En effet, elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

Les données issues de ce recensement faciliteront également votre inscription
sur les listes électorales à 18 ans.

INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE POUR 2020

Pour pouvoir voter lors des élections municipales des 15 ET 22
Mars 2020, vous pouvez vous inscrire soit :



En ligne en utilisant le télé-service de demande d'inscription sur les listes électorales et joindre la version numérisée d'un justificatif d'identité et de domicile.

Sur place à la mairie, en vous munissant du formulaire Cerfa n° 12669 rempli, d'un justificatif de domicile et d'identité.

Par courrier en envoyant le formulaire Cerfa n° 12669 rempli, un justificatif de domicile et d'identité.

Vous pouvez télécharger le formulaire de demande sur notre site internet rubrique « Vos démarches » → « élections »

L'inscription d'office des personnes de 18 ans ne concerne que les jeunes nés entre le 1^{er} mars 2001 et le 28 février 2002. Vous pouvez demander confirmation de votre inscription auprès de la mairie.

LES NOUVELLES MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le Répertoire Électoral Unique (RéU) permet aux électeurs de s'inscrire tout au long de l'année, jusqu'au 37^{ème} jour avant les élections.

Par exemple, pour les élections municipales des 15 et 22 Mars 2020, vous avez jusqu'au 7 Février 2020 dernier délai pour vous inscrire.



TRAVAUX :

• Rue du Petit Hignu :

Le SIAEP d'ORESMAUX a fait une demande de subvention DETR pour le renforcement du réseau d'eau dans la Rue du Petit Hignu.

La subvention a été acceptée. Les travaux devraient commencer le 7 Octobre.

• Rue du Petit Hignu et Place du 8 Mai :

Après la Rue d'Hautyon, l'entreprise CEGELEC poursuivra les travaux d'effacement dans ces rues.

- Ateliers municipaux : La demande de subvention DETR concernant la rénovation des ateliers a été acceptée. Les travaux commenceront pendant les vacances de la Toussaint afin d'assurer la sécurité des enfants de l'école concernant le désamiantage de la toiture.

- Bancs - Calvaires - Salle Polyvalente : Nous avons confié la rénovation des bancs et des calvaires de la commune à Monsieur Nicolas BREUGNOT. Il s'occupera ensuite des boiseries de la Salle Polyvalente.



CONCERT D'AUTOMNE

La Fraternelle de Conty et l'Orchestre d'Harmonie de la Ville d'Arques donneront un concert d'Automne

Le Samedi 5 Octobre à partir de 18h00

dans la salle polyvalente de la commune.

L'entrée est de 5 Euros. Vous trouverez ci-joint, un flyer établi par La Fraternelle.



TRINOVAL : NOUVELLES CONSIGNES DE TRI

Dès septembre 2019, les consignes de tri changent.

Pour le bac jaune : tout se simplifie !!!

Pour être au top du tri, nous avons mis à votre disposition, sur notre site internet, les flyers communiqués par TRINOVAL.

Dans les publicités de cette semaine, vous avez reçu le journal d'information « Le Tricycle » avec un mémo tri inséré.

Des « cravates » sur chaque bac jaune seront bientôt apposées avec les nouvelles consignes de tri.

TRINOVAL reste à votre écoute et votre disposition pour toutes informations.

☎ 03.22.90.36.60.



RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU

Le fontainier procèdera au relevé des compteurs d'eau dans notre commune

Le Lundi 14, Mardi 15 et Mercredi 16 Octobre 2019

Nous vous demandons de bien vouloir nettoyer votre regard afin que le compteur soit accessible pour effectuer le relevé, et pouvoir établir une facturation réelle de vos consommations d'eau potable.

En cas d'absence, vous pouvez transmettre votre relevé (téléchargeable sur notre site internet) par mail au siaeporesmaux@orange.fr.

À défaut, votre facture sera établie sur estimation.

Toute modification (d'adresse, de libellé de l'abonné, de locataires, de propriétaire...) doit être signalée au fontainier ou par mail afin de pouvoir la prendre en compte lors de la prochaine facture.



RAPPEL : Horaires de permanence du SIAEP :
Mercredi et Vendredi de 9h00 à 12h00. (03.22.42.02.63)

Zéro phyto

Espaces publics et particuliers
TOUS au zéro phyto

Votée dans le cadre de la loi de transition énergétique depuis le 1er janvier 2017, l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et les voiries est désormais interdit.

Notre commune a donc progressivement réduit, puis supprimer les pesticides !

*zéro phyto :
comment puis-je agir
à mon échelle ?*

Devant chez moi
J'entretiens ma portion de trottoir en arrachant
ou en ébouillantant les herbes non désirées.

Chez moi
J'arrête d'utiliser des produits phyto-
pharmaceutiques (pesticides) pour
désherber ma cour, mon allée,
ou pour entretenir mon jardin.

**Les herbes folles
ne sont
ni sales
ni dangereuses !**



La commune s'engage

Pour respecter votre santé
et préserver la biodiversité
votre commune a choisi
de ne plus utiliser, à terme,
de pesticides, dans l'entretien
des espaces publics.

*Acceptons les
herbes folles !
Si elles vous
dérangent,
n'hésitez pas à
désherber mais sans
utiliser de pesticides.*

Plus d'infos : www.limousin.zeropesticides.fr

Les PESTICIDES Leurs impacts sur l'Homme

Les pesticides sont conçus pour détruire des organismes vivants, et les êtres humains peuvent être des cibles involontaires.

LES VOIES DE CONTAMINATIONS

PAR INHALATION

PAR INGESTION

PAR CONTACT
AVEC LA PEAU



Le saviez-vous ?

Certains insecticides sont élaborés pour affecter le système nerveux des insectes, système qui présente des similitudes avec celui de l'Homme ! On comprend donc aisément que l'utilisation des insecticides puisse avoir des conséquences sur la santé humaine.

**Depuis le 1^{er} Janvier 2019, c'est Zéro Phyto dans vos jardins !
La vente et l'usage de ces pesticides sont désormais interdits aux particuliers !**

La France est le troisième pays mondial et le premier européen plus gros utilisateur de pesticide. Herbicides insecticides et fongicides sont déversés et contaminent l'ensemble de notre environnement avec des conséquences néfastes pour notre santé.

*Changeons nos habitudes,
ADOPTEONS LE ZÉRO PHYTO*

ESPACE SANS PESTICIDE !

**objectif
zéro pesticide
dans nos villes et villages**